

## **Aménagement d'un Point Public à Montrapon - Adoption du projet - Demande de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville a décidé, en 1999, de créer des Points Publics, antennes administratives de quartier visant à rapprocher le service public des quartiers périphériques et à assurer une aide et un accompagnement dans les démarches administratives.

Les deux premiers Points Publics ont ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 1999 à Clairs-Soleils, 67E rue de Chalezeule, et à Planoise, 6 rue Picasso.

La gestion est assurée par la Ville qui affecte deux emplois par Point Public, un agent expérimenté et un emploi-jeune

Les Points Publics assurent directement certaines prestations municipales en matière de formalités administratives, de restaurants scolaires, d'information et accueillent les permanences de la Police Municipale...

Mais, principalement, les Points Publics permettent une présence dans les quartiers de nombreuses administrations et associations délivrant des services à la population : Mission Locale, Poste, CTB, délégués du Procureur, Aide aux Victimes...

La Ville envisage de réaliser un autre Point Public dans le quartier de Montrapon en réaménageant les locaux du Centre Social, rue de l'Épitaphe.

Après consultation, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la candidature de M. LHOMMEE, Architecte DPLG associé au BET COMETEC, pour assurer la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

Après concertation avec les différents services concernés, le programme, d'une surface utile totale de 127 m<sup>2</sup> (hors circulations) a été arrêté :

- Hall d'accueil public : 42 m<sup>2</sup>
- Bureaux Point Public : 59 m<sup>2</sup> (1 x 20 m<sup>2</sup> ; 3 x 13 m<sup>2</sup>)
- Sanitaires : 13 m<sup>2</sup>
- Locaux techniques : 13 m<sup>2</sup>

**Total : 127 m<sup>2</sup> de surface utile soit 180 m<sup>2</sup> de SHON (Surface Hors Oeuvre Nette).**

Cet aménagement comprend :

- la restructuration du logement (60 m<sup>2</sup>)
- une extension neuve du Nord du Centre Social (120 m<sup>2</sup>)
- un aménagement des abords pour prendre en compte une bonne perception du Point Public dans le quartier.

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

- Etudes ( Maîtrise d'oeuvre, SPS, Contrôle Technique)	350 000 F TTC	(53 357,16 € TTC)
- Travaux ( y compris abords)	1 700 000 F TTC	(259 163,32 € TTC)
- Mobilier, signalétique	250 000 F TTC	(38 112,25 € TTC)
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 000 F TTC</b>	<b>(350 632,73 € TTC)</b>

Le calendrier d'opération est le suivant :

- Adoption programme : décembre 2000
- Avant Projet Définitif et dépôt PC (3 mois d'instruction) : février 2001
- Consultation et choix des entreprises : mai - juin 2001
- Préparation travaux : juin 2001
- Travaux : 6 mois
- Ouverture des locaux : début 2002

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux,
  - autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires) au chapitre 90.422.2313.99008 33000,
  - solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département, et des autres partenaires dans le cadre de la délibération fixant le programme des opérations de renouvellement urbain 2001,
  - inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, les subventions dès réception des décisions attributives, en recettes au chapitre 90.422. 1321.1322.1323. 1328.99008.33000 et en dépenses au chapitre 90.422.2313.99008. 33000,
  - solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subvention.

«**M. THIRIET** : Je voudrais en profiter pour vous donner au bout d'un an de fonctionnement le résultat des deux points publics qui existent, très rapidement mais pour finalement bien en montrer la pertinence. Du 1<sup>er</sup> septembre 1999 au 31 août 2000, ce sont 5 656 personnes qui sont venues nous rencontrer à Planoise et 3 613 à Clairs-Soleils, donc nous pouvons dire que la fréquentation est importante. Nous pouvons constater aussi que cette fréquentation est en progression sur les troisième et quatrième trimestres 2000, avec 133 % d'augmentation. Donc ça ne s'effrite pas. Autre élément, nous avons pu répondre dans plus de 91 % des cas immédiatement aux questions posées. Enfin et j'insiste là-dessus, 891 personnes, c'est-à-dire à peu près 16 % sont venues aux permanences tenues par nos différents partenaires. Donc le point public correspond bien à ce pour quoi nous l'avons fait. D'autre part vous avez entendu vous-même M. le Procureur de la République vous dire au contrat local de sécurité de vendredi qu'il était très content de pouvoir venir dans nos points publics pour installer son représentant ou d'autres représentants de la Justice et j'ajouterai à cela qu'effectivement nous avons eu deux grosses périodes de demande accrue des habitants, c'est au moment des impôts puisque nous avons installé dans les points publics des personnes pour aider à la déclaration et au moment des inscriptions aux cantines de la ville. Donc les points publics fonctionnent. On a fait une enquête de satisfaction auprès des habitants, ils nous disent qu'ils sont contents et qu'ils en apprécient l'ambiance conviviale.

**M. LE MAIRE** : Un bilan globalement positif».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.*